

## Communiqué de presse



### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se réjouit des conclusions auxquelles sont parvenues les discussions conduites au Conseil de l'union européenne, auxquelles la France était représentée par la ministre du commerce Nicole Bricq.  
C'est un succès pour la diversité culturelle, partout en Europe.**

C'est un mandat sans équivoque qui, après une journée d'intenses discussions, a été adopté ce soir. Comme l'ont fermement demandé le président de la république François Hollande et le gouvernement français, les services audiovisuels seront complètement exclus des négociations commerciales avec les États Unis. L'Europe a ainsi fait le choix de respecter une position constante : celle qui garantit le principe de l'exception culturelle.

Toute évolution du mandat de négociation exigera un accord unanime de l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Aucune concession ne sera faite.

Depuis 20 ans, l'exception culturelle et l'exclusion du secteur audiovisuel ont permis aux pays européens de soutenir leurs industries culturelles, sans fermer leur marché aux productions culturelles américaines. L'exception culturelle permet avant tout de favoriser une offre culturelle diversifiée : elle est un facteur de développement de la créativité et non de fermeture.

Ce moment est un moment de victoire pour la culture, auquel le gouvernement français associe tous les professionnels qui se sont mobilisés ces dernières semaines.

Paris, le 15 juin 2013